

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 20 septembre 2022, à 19h30
à la salle du Conseil municipal, port du masque facultatif**

Présents

Mme MALHERBE Sylvie, Présidente
M. BETTO Frédéric, Vice-président
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. POTVIN Thierry

Absents excusés

M. BLANC Kevin
Mme BOYE Jenny
M. PESENTI Sébastien
M. VERARDI Tiziano

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
 - Nomination des présidents et vice-présidents du bureau de vote pour 2023
3. Communications du Maire et des Adjoints
- Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Droit d'opposition des conseils municipaux aux décisions de l'ACG du 22 juin 2022
 - a) Relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
 - b) Relative à la participation, en 2023, du FI au financement du bibliobus intercommunal
 - c) Relative au financement, en 2023, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant d'1'000'000 Frs.
 - d) Relative au financement, en 2023, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives pour un montant de 300'000 Frs
 - e) Relative au financement, en 2023, par le FI, des investissements informatiques généraux pour un montant d'1'000'000 Frs
 - f) Relative à la participation, en 2023, du FI aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de 7'400'000 Frs
 - g) Relative à l'octroi, en 2023, par le FI à la Ville de Genève d'une subvention de 2'500'000 Frs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
6. Délibération 13/2022 au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal
7. Propositions individuelles et questions

Huis clos

8. Délibération 14/2022 relative à la demande de naturalisation n°2022.9

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h32. Absents, Mme BOYE, MM. BLANC, PESENTI et VERARDI sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Constatant l'absence d'observations, la Présidente soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 9 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 28 juin 2022.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Nomination des présidents et vice-présidents du bureau de vote pour 2023

Le Conseil municipal doit procéder à la nomination des présidents et vice-présidents du bureau de vote pour l'exercice 2023, ainsi qu'à celle de leurs suppléants. Après délibérations entre les représentants des groupes politiques, le Conseil municipal s'accorde sur les nominations suivantes :

Présidente du local de vote : Mme Nadia MARQUES

Suppléante de la présidente du local de vote : Mme Sylvie MALHERBE

Vice-présidente du local de vote : Mme Rose Marie MOTA

Suppléant de la vice-présidente du local de vote : M. Pascal CRÉTARD

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication du Maire et des Adjointes concerne la liste des autorisations de construire, sur laquelle les conseillers municipaux peuvent émettre des commentaires.

3.1.1. Projet d'agrandissement du columbarium

Mme Dorothea NOLL a remarqué qu'une autorisation de construire portait sur le columbarium, dont les modalités l'intéressent.

M. Bernard FRACHEBOUD indique que cette autorisation de construire prévoit d'agrandir le columbarium par l'ajout d'un troisième mur permettant d'accueillir les urnes funéraires.

Mme Martine ROSET précise que cet agrandissement du columbarium sera présenté par voie de délibération lors de la séance du Conseil municipal de novembre, après son étude par la commission des infrastructures.

Mme Dorothea NOLL conçoit que le processus de demande d'une autorisation de construire est lent, mais aurait préféré que le sujet soit d'abord présenté aux commissaires aux infrastructures avant le dépôt d'une demande d'autorisation de construire.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'une autorisation de construire ne saurait être associée à une obligation de procéder à une construction.

3.1.2. Demande complémentaire relative à une pompe à chaleur à la route de l'Etraz

M. Maximilien FERRILLO a remarqué que le tableau des autorisations de construire faisait mention d'une demande complémentaire d'installation d'une pompe à chaleur concernant un chantier privé à la route de l'Etraz.

M. Ricardo MUÑOZ précise que cette demande complémentaire a été instruite par les autorités cantonales étant donné que le chantier faisait déjà l'objet d'une autorisation de construire en vigueur.

3.2. Présentation du budget 2023

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire annonce que ses adjoints et lui-même présenteront une première lecture du budget 2023 lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2022. Après cette première présentation du budget 2023, le projet sera traité par les différentes commissions du Conseil municipal, dans l'optique d'être finalisé lors de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022. Ainsi, il invite les présidents des commissions à transmettre leurs commentaires à la commission des finances, afin que celle-ci statue sur le projet final de budget lors de sa séance du 6 décembre 2022.

3.3. Installation d'une nouvelle parabole Polycom à Bossy

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

En prévision des problématiques d'approvisionnement énergétique prévues en hiver, les acteurs de sécurité ont souhaité augmenter la couverture de leur système de radiocommunication Polycom. Ainsi, les services de douane de la Confédération ont souhaité installer une nouvelle parabole Polycom, de 60 centimètres de diamètre, au sommet du château d'eau de Bossy.

3.4. Modifications des tracés des lignes de bus desservant le territoire communal

(Intervention de M. Bernard Fracheboud, Adjoint au Maire)

Les Transports Publics Genevois ont communiqué à la Mairie leur volonté de revoir le tracé de la ligne de bus 54, afin qu'elle emprunte la route de Collex et effectue un arrêt devant l'agence postale de Collex.

3.5. Modification du marquage au sol à l'entrée de Bossy

(Intervention de M. Bernard Fracheboud, Adjoint au Maire)

Une communication de l'Office cantonal des transports à la Mairie annonce la modification du marquage au sol de la route de Collex, à la hauteur de l'entrée de Bossy, afin de matérialiser un arrêt de bus et éviter que les automobilistes ne franchissent une ligne continue.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission de la sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

La commission sécurité s'est réunie le 5 septembre 2022.

4.1.1. Parc à chiens

Le premier sujet qui a retenu l'attention de la commission concernait les problématiques canines. La commission a débattu du bien-fondé de la création d'un parc à chiens, étant donné que d'autres communes avoisinantes ont créé de tels parcs à chiens. Un parc à chiens pourrait limiter les promenades des chiens dans les cultures, tout en offrant une possibilité aux chiens de se dépenser. Une réunion entre le garde-champêtre Nicolas ROTHEN et les propriétaires de chiens étant prévue en octobre, les commissaires ont demandé à ce dernier de questionner les propriétaires de chiens sur leur intérêt pour un parc à chiens.

4.1.2. Sujets prioritaires pour l'exercice 2022-2023

La commission a défini ses sujets prioritaires pour l'exercice 2022-2023.

Elle se penchera tout d'abord sur l'aménagement du parc à chiens et les problématiques canines.

Ensuite, elle s'entretiendra sur l'extinction de l'éclairage public et son lien avec les incivilités enregistrées par les services de sécurité. A ce propos, la commission a été informée qu'aucune augmentation des incivilités n'avait été enregistrée depuis la mise en route du projet d'extinction nocturne de l'éclairage public. Les commissaires ont également appris que les autorités cantonales envisageaient d'étendre cette extinction aux routes cantonales traversant le territoire communal.

4.2. Commission des infrastructures

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

En l'absence de M. Sébastien PESENTI, c'est en son titre de vice-président de la commission des infrastructures que **M. Thierry POTVIN** rapporte que, la commission des infrastructures s'étant réunie la veille, il restera succinct dans son rapport de séance. La séance ayant été longue, les détails des décisions des commissaires seront présentés par le président de la commission lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Parmi les nombreux sujets abordés, la commission a voté de ne pas recommander la mise en œuvre d'un projet d'éclairage du cheminement pédestre longeant le stade Marc Burdet. Des éléments nouveaux ont été apportés à la commission concernant l'éclairage nocturne du territoire communal, en particulier les actions du canton pour limiter la pollution lumineuse.

4.3. Commission Culture et cohésion sociale

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

La séance du 6 septembre 2022 de la commission Culture et cohésion sociale a été longue. L'ordre du jour a porté sur les entrées culture et cohésion sociale.

4.3.1. Cohésion sociale

Dans le cadre de l'entrée cohésion sociale, trois points ont été évoqués.

Le premier sujet a consisté en un retour sur les centres aérés estivaux, qui ne se sont malheureusement pas soldés à satisfaction. Un centre aéré s'est déroulé comme prévu à Collex-Bossy, un autre a été relocalisé dans une autre commune et deux autres centres aérés ont été annulés faute d'inscriptions. La commission suivra ce dossier en prévision de l'été 2023.

Le second sujet a traité des activités dédiées aux seniors, qui ont rencontré un certain succès, pourvu que cela dure.

Le troisième point concernait de nouvelles propositions. L'Exécutif a proposé d'instaurer une nouvelle cérémonie pour les aînés ayant atteint l'âge de 90 ans, laquelle aura lieu le 18 octobre 2022. Dans le même ordre d'idée, la commission a été informée qu'une cérémonie pour les jeunes diplômés a été organisée en fin d'année scolaire et sera dorénavant renouvelée chaque année.

4.3.2. Culture

Dans le cadre de la culture, tous les concerts, expositions et spectacles de la saison 2022-2023 ont été distribués aux membres de la commission, conformément au protocole de fonctionnement de la commission.

La commission a souhaité s'exprimer sur la programmation de la saison culturelle 2022-2023. Premièrement, des remerciements ont été formulés aux représentants de la mairie pour leur réalisation de ladite saison. Puis, les conseils et remarques ont été formulés, soit : programme très orienté sur la musique classique ; programme pas assez diversifié dans la succession des concerts et spectacles (4 concerts de musique classique ou similaire de suite) ; tous les concerts, à l'exception d'un seul concert, se sont déroulés à la chapelle. Quelques questions ont été posées concernant le choix des concerts payants et la fixation du montant du billet, pour laquelle la commission n'a pas été consultée. Il semble à certains commissaires que cela soit du ressort de l'opérationnel ou du rôle de l'Exécutif comme cela sera le cas pour la promotion publicitaire des concerts payants. Enfin, la commission a regretté que l'événement « Collex-Bossy fait son cinéma » ne soit pas reconduit cette année.

Concernant la saison culturelle 2023-2024, les idées et orientations précises ont été formulées et transmises par la commission au représentant de l'Exécutif.

4.3.3. Divers

La séance s'est clôturée sur la mention des points suivants.

La commission s'est positionnée défavorablement au soutien d'un festival qui souhaitait élire domicile à Collex-Bossy, et cela à cause de la situation financière précaire dudit festival.

L'Exécutif a annoncé que le piano mis à disposition par le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre sera récupéré par ce dernier. La commission s'interroge sur les impacts de cette décision.

La commission a demandé à pouvoir recevoir la convention de mise à disposition de la Chapelle par l'Etat de Genève, convention dont elle n'était pas informée jusqu'alors.

Pour terminer, la commission a voté l'octroi d'une somme de Fr. 2'000.- à la Chaîne du Bonheur afin de venir en aide à la population du Pakistan des suites des récentes inondations, cette somme entrant dans le budget prévu à cet effet.

4.4. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission s'est réunie le 12 septembre 2022.

4.4.1. Débriefing sur les manifestations communales

Tout d'abord, les commissaires ont procédé à un débriefing concernant les manifestations des Promotions scolaires et du 1^{er} août 2022.

Mme Sylvie MALHERBE a eu un retour de parents d'élèves concernant les manifestations communales. Concernant les Promotions scolaires, certains parents d'élèves ont déploré le manque de jeux pour les jeunes enfants et la disparition du carrousel. Elle sait toutefois que le carrousel était auparavant offert par l'association du restaurant scolaire, qui ne participe plus à la manifestation. Concernant la Fête nationale, les parents ont été surpris par le remplacement de l'atelier de confection de lampions par des lampions prêts.

M. Skander CHAHLAOUI prend note de ces remarques, qui seront reprises en commission.

4.4.2. Fête de la pose de la première pierre de la Ferme Gindre-Constantin

Ensuite, la commission a travaillé sur la fête de la pose de la première pierre de la ferme Gindre-Constantin. Les commissaires ont établi une check-list en vue de cette manifestation. La commission envisage de diffuser une liste énumérant les objets inclus dans la capsule temporelle qui sera coulée dans les fondations de la ferme Gindre-Constantin, afin que la population puisse soumettre ses idées. La commission souhaite également que la Mairie lui communique par email les objets retenus pour la capsule temporelle.

4.4.3. Fête de l'Escalade

Au sujet de la manifestation de l'Escalade 2022 et de ses éditions futures, la commission a entamé une réflexion sur une modification de la date de la manifestation. En effet, d'autres communes fêtent l'Escalade un samedi, ce qui pourrait être envisagé à Collex-Bossy. La commission doit encore en débattre. En ce qui concerne le choix d'un thème incitant les participants à venir déguisés, la commission estime judicieux de laisser le choix du thème à la direction de l'école primaire, étant donné que celle-ci participera à la manifestation en 2022.

4.4.4. Programmation des manifestations communales 2022-2023

Une liste présentant la programmation des manifestations communales a été transmise à titre informatif aux commissaires. Cette liste sera retravaillée lors de la prochaine séance de commission afin d'arrêter un calendrier des manifestations et faciliter le travail de l'administration communale.

4.4.5. Protocole de collaboration interne

M. Skander CHAHLAOUI a informé la commission de son souhait de mettre en place un protocole de collaboration avec la commission, comme cela s'est fait pour la commission Cohésion sociale et culture. La commission a découvert le contenu de ce protocole lors de sa séance du 12 septembre et le retravaillera pour le valider lors de sa prochaine séance.

4.4.6. Divers

Les panneaux et l'itinéraire définitifs d'un parcours d'entraînement de la course de l'Escalade ont été présentés à la commission. L'emplacement des panneaux explicatifs a été validé par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Une école de rugby a été fondée depuis la rentrée scolaire, ce que la commission a appris avec joie.

4.5. Commission territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

4.5.1. Séance de commission élargie du 29 août 2022

La commission territoire a tenu une séance élargie à l'ensemble des conseillers municipaux le 29 août 2022. Lors de cette séance, les participants ont pu assister à la présentation du plan financier du quartier des Houchettes par M. Philippe Favarger, économiste spécialisé dans l'économie du logement. M. Favarger a résumé différentes options de financement et aspects concernant le nombre de places du parking souterrain prévu dans le projet.

Une séance de travail sur le plan financier des Houchettes était prévue pour tous les conseillers municipaux le 26 septembre 2022. Au vu de l'importance du projet, il a été décidé de la remplacer par un atelier de travail qui se tiendra un samedi matin après les vacances d'octobre.

4.5.2. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition « Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation »

Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la pétition « Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation » a été publié le 31 août dernier et est disponible au grand public depuis la semaine précédente. Le paragraphe suivant de ce rapport laisse à penser que la commune de Collex-Bossy est favorable à cette décharge : « A ce jour, la commune de Bellevue est favorable au projet de décharge, et la commune de Collex-Bossy a accepté la proposition du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) de participer à un groupe de travail qui sera mis en place pour finaliser le projet de décharge en vue de la mise à jour de l'étude de l'impact sur l'environnement. ».

Mme Dorothea NOLL tient à souligner que la commune de Collex-Bossy n'est pas favorable à la décharge de matériaux inertes d'excavation et réfère les intéressés à la résolution 3/2022 adoptée le 7 juin 2022 par le Conseil municipal, qui fixe la ligne directrice donnée par le Conseil municipal à l'Exécutif communal.

Mme Rose Marie MOTA est informée qu'un projet de lettre de précision au Conseil d'Etat est en cours et est d'avis que le Conseil municipal ne peut laisser entendre qu'il est favorable au projet de décharge.

Mme Dorothea NOLL répond que le sujet sera évoqué lors de la séance de la commission Territoire du mois d'octobre. Pour l'instant, aucun courrier n'a été envoyé, nécessitant un accord de l'ensemble des conseillers municipaux et de l'Exécutif.

Mme Cecilia MORGANELLA aurait préféré qu'un tel courrier soit envoyé avant la session du Grand Conseil des 22 et 23 septembre 2022, pour faire connaître la position du Conseil municipal de Collex-Bossy lors du passage du sujet à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil. Le risque de ne pas avoir envoyé de tel courrier est que la pétition soit classée et archivée par le Grand Conseil.

M. Maximilien FERRILLO lit entre les lignes du rapport du Conseil d'Etat sur la pétition que l'Etat a fait tout ce qui était de son ressort et que le projet suit son cours dans les meilleures dispositions. Or, plus que les mots, c'est l'intention qui paraît derrière ces propos qui le dérange. Celle-ci présente un risque que les membres du Grand Conseil classent l'affaire, considérant que les communes de Bellevue et de Collex-Bossy sont favorables au projet de décharge. L'envoi d'un courrier de rectification aurait été l'occasion pour le Conseil municipal de Collex-Bossy de défendre le bien-être de toute la population communale.

Mme Odile TAHÉRI demande pourquoi le courrier n'a pas pu être envoyé.

Mme Cecilia MORGANELLA considère que les conseillers municipaux s'étaient accordés sur le contenu d'un courrier que l'Exécutif a décidé de ne pas considérer et a laissé sans réponse. Chaque responsable de groupe politique était informé du contenu dudit courrier et M. le Maire leur a laissé entendre qu'il ne souhaitait pas insister auprès du GESDEC, de telle sorte à ne pas écarter la commune de Collex-Bossy de la gouvernance du projet de décharge. Or, selon la conseillère municipale, cette posture n'est pas en accord avec la ligne directrice fixée dans la résolution 3/2022 au sujet de la décharge de type A, adoptée le 7 juin 2022.

M. Ricardo MUÑOZ est déçu par les propos tenus par la conseillère municipale. Sans entrer dans le détail des communications privées entre les responsables des groupes politiques et l'Exécutif, il précise que ce dernier a pris position, sans donner une instruction, en documentant une prise de position coordonnée entre les trois magistrats. Dès lors, le Conseil municipal est libre et souverain de s'exprimer, indépendamment des clarifications données par l'Exécutif.

Mme Sylvie MALHERBE a considéré que le courrier étant envoyé de la part du Conseil municipal, elle devait être signée par les trois membres du Bureau du Conseil municipal. Or, bien qu'étant favorable au principe d'envoi d'un courrier, elle n'a pas approuvé le contenu et la tournure des propos de celui-ci.

5. Droit d'opposition des conseillers municipaux aux décisions de l'ACG

La Présidente annonce que les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur plusieurs décisions de l'ACG :

- Relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
- Relative à la participation, en 2023, du FI au financement du bibliobus intercommunal
- Relative au financement, en 2023, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant d'1'000'000 Frs.
- Relative au financement, en 2023, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives pour un montant de 300'000 Frs
- Relative au financement, en 2023, par le FI, des investissements informatiques généraux pour un montant d'1'000'000 Frs
- Relative à la participation, en 2023, du FI aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de 7'400'000 Frs
- Relative à l'octroi, en 2023, par le FI à la Ville de Genève d'une subvention de 2'500'000 Frs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Aucun conseiller municipal n'exprimant son opposition, le bureau du Conseil municipal en conclut que le Conseil municipal ne fera pas usage de son droit d'opposition aux décisions précitées de l'ACG.

6. Délibération 13/2022 au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal

M. Michael KENDE explique que la délibération 13/2022, proposée par la commission des finances, permettrait de mieux dédommager la présence des conseillers municipaux aux manifestations culturelles ainsi qu'aux séances des groupements intercommunaux.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
13/2022**

Délibération au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal

Vu le règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal approuvé par le Conseil municipal le 11 février 2019,

Vu les rapports de la commission des finances des 31 mai et 13 septembre 2022,

Conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 10 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'adopter les modifications au règlement relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal tel qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2022.

Sylvie MALHERBE, Présidente du Conseil Municipal

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

7. Propositions individuelles et questions

7.1. Sondage du SIACG sur CMNet

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme Dorothea NOLL rappelle que les conseillers municipaux avaient été avertis que le SIACG les inviterait à participer à un sondage d'évaluation de la plateforme CMNet. Depuis juin, elle n'a toutefois pas reçu de tel sondage.

M. Thierry POTVIN et **Mme Odile TAHÉRI** ont reçu ledit sondage.

7.2. Projet de chauffage à distance (CAD)

(Demande de Mme Dorothea Noll)

Mme Dorothea NOLL souhaiterait connaître l'avancement du projet de CAD.

M. Ricardo MUÑOZ répond que l'installation des conduites traversant le préau scolaire et la route de Collex a été finalisée et que les sous-stations du CAD sont bien alimentées. La problématique liée à l'annulation unilatérale par le fournisseur de la livraison de la pompe à chaleur (PAC) destinée à la guinguette de la Ferme Gindre-Constantin reste d'actualité. En effet, le sous-sol de la guinguette a été dimensionné selon cette première PAC. Il s'agit dès à présent de trouver une PAC compatible avec ces dimensions. Si le projet de CAD venait à ne pas être opérationnel au début de la saison de chauffe, la commune dispose d'une chaudière à mazout de secours au sous-sol du bâtiment de la mairie. Un rendez-vous avec les ingénieurs en charge du projet prévu le lendemain permettra au secrétariat général de transmettre des informations plus précises aux conseillers municipaux.

7.3. Réfection des places de jeux du centre communal et de l'école

(Interventions de Mmes Nadia Marques et Dorothea Noll)

Mme Dorothea NOLL demande si les travaux de réfection de place de jeux du centre communal se sont déroulés comme souhaité.

M. Skander CHAHLAOUI indique que la réfection s'est bien déroulée et que seules des bordures de démarcation de la place de jeux doivent encore être installées.

Mme Nadia MARQUES a remarqué que les nouveaux jeux étaient populaires auprès des enfants mais a été interpellée par plusieurs habitants concernant la place dominante d'éléments plastiques sur ces nouveaux jeux.

M. Thierry POTVIN a le souvenir d'avoir approuvé la réfection de la place de jeux notamment car les nouveaux modules de jeux étaient en bois.

M. Skander CHAHLAOUI rappelle que le processus de sélection de la nouvelle place de jeux s'est déroulé par un vote des élèves de l'école primaire. Après sélection par les enfants d'une variante de modules de jeux, les entreprises d'installation de places de jeux ont souligné que le bois se détériorait rapidement et engendrait des coûts de rénovation et de traitement conséquents.

7.4. Occupation du studio de l'Ancienne Poste

(Question de Mme Dorothea Noll)

Mme Dorothea NOLL demande si le studio de l'Ancienne Poste est rénové et loué à une famille ukrainienne.

M. Ricardo MUÑOZ répond que le contrat de bail avec l'Hospice Général est signé depuis le 1^{er} septembre 2022 et fait mention de réserver ce logement à une famille ukrainienne.

Mme Martine ROSET complète que l'appartement est occupé depuis le 7 septembre par une famille ukrainienne de trois personnes : une grand-mère, sa fille et son petit-fils. L'appartement est censé être loué avec une place de stationnement mais, ses trois occupants ne possédant pas de voiture, cette disposition du contrat de bail n'est pas appliquée.

La séance est suspendue à 20h20 pour donner la parole au public. La Présidente attire l'attention du public sur le fait que chacun peut poser plusieurs questions, dont le développement est restreint à une durée d'une minute. Les interventions du public doivent porter sur des questions d'intérêt général et non sur des cas particuliers. La teneur des propos se doit d'être respectueuse de la commune et de ses élus. La durée de la séance de questions est limitée à 30 minutes. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Prenant congé du public, le Conseil municipal reprend sa séance à 20h45.

* * *

8. Huis clos, vote sur la délibération 14/2022 relative à la demande de naturalisation n°2022.9

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis-clos.

* * *

La présidente sonne la clôture de la séance à 20h48.

La présidente du Conseil municipal :
Sylvie Malherbe

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat
